

MAIRIE de MÉNESTREAU

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 12 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept le douze décembre, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MÉNESTREAU, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GILLONNIER, en suite de convocation en date du 30 novembre 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Ménéstreau, le 30 novembre 2017.

Présents :

MM. GILLONNIER Jean-Claude, Daniel LAURENT, Marc MALEZIEUX, Gilbert GUILLOUX, Alain LAMARRE, Laurent COIGNET, Mme Annie TERME

Absents excusés : Pierre-Michel FOREST, Véronique DUPUY

Absent : Séverine ULTRE

Procurations : Pierre-Michel FOREST, à Jean-Claude GILLONNIER, Véronique DUPUY à Annie TERME

Compte rendu de la séance :

L'an deux mil dix-sept, le mardi douze décembre 2017, dix-huit heures trente minutes, les conseillers municipaux sont convoqués, par lettres et par courriers électroniques en date du 30 novembre 2017, en séance du conseil municipal dans la salle communale, avec l'ordre du jour suivant :

- **Convention ADS urbanisme**
- **Affouages 2017/2018**
- **Devis travaux Réfection Portail du cimetière**
- **Départ de l'agent technique communal : suites**
- **Consultation du conseil municipal sur l'adhésion de la Communauté de Communes « Loire, Vignoble et Nohain », au Pays Nevers Sud Nivernais**
- **Renouvellement de la certification PEFC bois forêt**
- **Questions diverses**

Monsieur Jean-Claude GILLONNIER constate que la majorité des membres en exercice est présente et que le quorum est atteint, et déclare la séance ouverte.

Monsieur Marc MALEZIEUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente, distribué lors des convocations, est adopté par les membres du conseil municipal.

CONVENTION ADS URBANISME

Concerne la gestion des dossiers d'urbanisme. Le conseil départemental crée un service de gestion de ces dossiers. La convention a pour objet de fixer les modalités organisationnelles administratives juridiques techniques et financières du service.

Le conseil approuve cette délégation.

AFFOUAGES 2017/2018

Le conseil maintient le prix du lot à 30 €. Beaucoup d'irrégularités ont été constatées durant la saison écoulée. Le conseil projette d'établir un règlement. En tout état de cause, il ne sera plus attribué d'affouage aux personnes n'ayant pas rempli leurs obligations l'année précédente.

Le conseil se réunira en début d'année pour établir et voter un règlement.

DEVIS TRAVAUX REFECTION PORTAIL DU CIMETIERE

Il est nécessaire de réaliser un seuil. Devis de Mr Judée 354 € ttc.

Le conseil approuve.

DEPART DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL : SUITES

Des devis ont été demandés à des entreprises de paysagisme pour l'entretien de la commune.

Ste Milan à St Amand 29 400 €

La nouvelle communauté de communes ne dispose pas de personnel

Le conseil s'oriente vers une solution de mi-temps de 24 h voire 17.50 h en temps aménagé.

La commune en choisissant la solution 24 h passera d'une charge de 32 631 € annuels à 17 753 €

Le conseil adopte cette solution en annualisant le temps de travail.

CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE, VIGNOBLE ET NOHAIN », AU PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le conseil vote 2 pour et 5 contre.

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC BOIS FORET

Coût de la certification 20 € + 0.65 € /hectare renouvelable tous les 5 ans.

Le conseil approuve.

QUESTIONS DIVERSES

- DCE 2017 6 184 €

DCE 2016 4 949 €

- Décapage autour du monument aux Morts par Ets Sauret

Devis de la remise en état de la route de La Bonnerie

Devis remise en état du chemin de l'Abreuvoir

Au total 5 505 € TTC

- Travaux d'élagage nécessaires autour de l'étang communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40